



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV COMPETITIONS N°3

Réunion du 21 Août 2026

Membres présents :

Mrs Jean LUCAS - Philippe LAISNEY – Denis ROUXELIN – Mickaël JOURDAN

Ordre du jour

1. Approbation Procès-verbaux
2. Courriels
3. Modifications d'horaires ou de terrains.
4. Modifications Poules Vétérans
5. Modifications Poules Séniors féminines à 11
6. Modification Poules Séniors féminines à 8
7. Modification Poule F Départemental 4
8. Composition Poules U13F
9. Composition Poules U15F
10. Composition Poules U17F
11. Composition Poules U18

Approbation Procès-verbaux

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal suivant :

- Procès-verbal « PV Compétitions N° 2 » du 13 août 2026

Courriels

Rappel :

La commission rappelle que les demandes d'horaires des rencontres doivent être formulées conformément aux dispositions des Règlements des compétitions concernées.

Dit qu'aucun desiderata ne peut être pris en compte pour les rencontres de Coupe.

- ✚ Mail en date du 17 août 2026 du club de ST HILAIRE VL, relatif à la fixation des horaires des rencontres de son équipe Seniors Féminines à 11.

Le club sollicite :

- Que son équipe Seniors Féminines à 11 dispute ses rencontres à domicile le samedi à 17 h 30.

La commission :

- Vu l'article 11 du Règlement des Compétitions Seniors Féminines à 11 du district de la Manche « Toutes les rencontres Seniors sont fixées le dimanche à 11 h 00, 13 h 00 ou 15 h 00. Possibilité le vendredi soir entre 19 h 30 et 21 h 00 suivant desiderata. »
- Refuse la demande de fixation des rencontres de l'équipe Senior Féminine à 17 h 30.
- Dit que, pour programmer les rencontres de son équipe Senior Féminine, à 17 h 30, le club de ST HILAIRE VL devra effectuer une demande via l'outil « Footclub » et recueillir l'accord du club adverse.
- Fixe l'horaire des rencontres à domicile de l'équipe Senior Féminine à 11 le dimanche à 13 h 00.

- ✚ Mail en date du 17 août 2026 du club de ES PLAIN, relatif à la fixation des horaires des rencontres de son équipe Seniors Féminines à 8.

Le club sollicite :

- Que son équipe Féminines à 8 dispute ses rencontres à domicile le vendredi à 21 h 00.

La commission :

- Accepte le desiderata formulé par le club de ES PLAIN et fixe l'horaire des rencontres à domicile de l'équipe Seniors Féminines à 8 le vendredi à 21 h 00.

✚ Mail en date du 14 août 2026 du club de VANNE SIENNE MER, relatif à un desiderata concernant son équipe Seniors 3.

Le club sollicite :

- Que son équipe Seniors 3 évolue en alternance avec l'équipe Seniors 1 sur le terrain de Treilly.

La commission :

- Constate que l'engagement de l'équipe Seniors 3 a été effectué après la date limite.
- Dit qu'elle procède à une inversion de numéro de grille entre l'équipe Seniors 3 de VANNE SIENNE MER et ES BESLON.
- Dit, que suite à cette inversion, l'équipe Seniors 3 de VANNE SIENNE MER bénéficiera de quatre (4) matchs en jumelage avec l'équipe Seniors 1.

✚ Mail en date du 18 août 2026 du club de VANNE SIENNE MER, relatif à un desiderata pour son équipe Vétérans.

Le club sollicite :

Que son équipe Vétérans soit intégrée à la poule B, en remplacement de l'exempt

La commission :

- Accepte la demande du club de VANNE SIENNE MER et intègre son équipe Vétérans dans la poule B, en remplacement de l'exempt.

✚ Mail en date du 17 août 2026 du club de AS TOURLAVILLE, relatif à la fixation des horaires des rencontres de son équipe Seniors Féminines à 8 et Seniors 3 sur le terrain de Fatôme.

Le club sollicite :

- Que son équipe Féminines à 11 dispute ses rencontres à domicile le vendredi à 20 h 30.
- Que son équipe Seniors 3 dispute ses rencontres à domicile le samedi à 19 h 00.

La commission :

- Accepte le desiderata formulé par le club de AS TOURLAVILLE et fixe l'horaire des rencontres à domicile de l'équipe Seniors Féminines à 11 le vendredi à 21 h 00 et celle des Seniors 3 le samedi à 19 h 00.

✚ Mail en date du 18 août 2026 du club de AS VALOGNES F., relatif à un desiderata concernant ses équipes Seniors Féminines à 11 et l'équipe Vétérans.



Le club sollicite :

- Que son équipe Seniors Féminines à 11 évolue en alternance avec l'équipe Vétérans le vendredi soir.

La commission :

- Constate qu'aucun desiderata n'avait été renseigné, dans les délais impartis, pour les Seniors Féminines à 11 et Vétérans.
- Accepte néanmoins la demande formulée par l'AS VALOGNES F., et met en place l'alternance entre les équipes Seniors Féminines à 11 et Vétérans.
- Dit qu'elle procède à une inversion de numéro de grille dans la poule A Seniors Féminines à 11 entre l'équipe AS VALOGNES F.1 et l'équipe ES MUNEVILLAISE 1.
- Dit qu'elle procède à une inversion de numéro de grille dans la poule A du championnat Vétérans entre l'équipe AS VALOGNES F. 1 et l'équipe de CS CARENTANAIS 1.

✚ Mail en date du 17 août 2026 du club de US AUVERS relatif à un desiderata concernant son équipe Seniors Vétérans.

Le club sollicite :

- Que son équipe Vétérans évolue dans une autre poule.

La commission :

- Comme formulé dans le Pv N° 2 : « *Les groupes sont constitués par la Commission Départementale des Compétitions en tenant compte, notamment, de la situation géographique des clubs engagés, afin de limiter les distances de déplacement, de réduire l'impact environnemental des compétitions et de maîtriser les coûts de transport.*
En cas de demande d'inversion avec un club appartenant à une autre poule, les deux clubs concernés doivent transmettre au District leur accord écrit.
À défaut de l'accord conjoint des deux clubs, la Commission Départementale des Compétitions n'examinera pas la demande de modification de la répartition des groupes. »
- Dit que le club d'AUVERS devra trouver un club acceptant cet échange et recueillir son accord par écrit avant toute modification.

✚ Mail en date du 19 août 2026 du club de MONTAIGU LA BLOUTIERE relatif au désengagement de son équipe Seniors 2.

La commission :

- Regrette ce désengagement.
- Prend acte du désengagement de l'équipe Seniors 2 de MONTAIGU LA BLOUTIERE.

- Dit que l'équipe Seniors 2 sera remplacée par un « exempt dans la poule F du championnat Départemental 4.

✚ Mail en date du 17 août 2026 du club de AS JULLOUVILLE SARTILLY relatif à des desiderata concernant plusieurs équipes.

Le club sollicite :

- Que l'équipe Seniors 2 joue ses rencontres à domicile sur le terrain de Jullouville le samedi soir à 19 h 30 en alternance avec l'équipe Seniors 1 (R2).
- Que les rencontres à domicile de l'équipe Seniors 3 se jouent sur le terrain de Sartilly.
- Que les rencontres de Coupe des Réserves du Conseil Départemental se jouent sur le terrain de Jullouville le samedi à 19 h 30.
- Que les rencontres de Coupe des Réserves du District de la Manche se jouent sur le terrain de Sartilly
- Que les rencontres à domicile de l'équipe Seniors Féminines à 8 se jouent le vendredi soir à 20 h 00 sur le terrain de Sartilly.

La commission :

- Dit que l'équipe Seniors 2 dispute ses rencontres à domicile sur le Terrain de Jullouville, le samedi soir à 19 h 30, en alternance avec l'équipe Seniors 1.
- Dit que les rencontres à domicile de l'équipe 3 se disputent sur le terrain de Sartilly, le dimanche à 15 h 00.
- Dit qu'aucun desiderata ne peut être pris en compte pour les rencontres de Coupe.
- Dit que, pour programmer une rencontre de Coupe, le samedi soir à 19 h 30, le club de AS JULLOUVILLE SARTILLY devra effectuer une demande via l'outil « Footclub » et recueillir l'accord du club adverse.
- Dit que les rencontres à domicile de l'équipe Seniors Féminines à 8 se disputent le vendredi soir à 20 h 00 sur le terrain de Sartilly.

✚ Mail en date du 21 août 2026 du club de A. AMONT QUENTIN relatif à un desiderata concernant l'équipe Seniors 2.

Le club sollicite :

- Que son équipe Seniors 2 dispute ses rencontres à domicile en Jumelage avec l'équipe Seniors 1.
- Que son équipe Seniors 2 dispute ses rencontre en lever de rideau de l'équipe Seniors 1 à 13 h 00.

La commission :

- Dit qu'elle procède à une inversion de numéro de grille entre le CS BARFLEUR 1 et A. AMONT QUENTIN 2.
- Dit que suite à cette inversion l'équipe Seniors n'aura que la journée 12 à disputer le samedi soir 19 h 00, l'installation étant occupée par l'équipe du GAZELEC 2.



Modification d'horaires ou de terrains

Concernant les équipes Seniors 1 et 2 de AS CERENCAISE.

- Les rencontres des équipes Seniors 1 et 2 sont programmées avec un horaire le samedi soir à 19 h 30.

La commission :

- Constate que le terrain « Auguste Legendre » est classé « T5 » et que son éclairage est classé « EEntraînement »
- Dit que le classement actuel de l'éclairage ne permet pas la tenue de rencontres en nocturne.
- Dit que, dans l'attente de la mise en conformité de l'éclairage, les rencontres à domicile des équipes Seniors 1 et 2 sont reprogrammées le dimanche à 15 h 00.
- Dit que la commission pourra modifier à nouveau ces horaires dès lors que les travaux auront été réalisés et que la Commission des Terrains aura procédé aux vérifications nécessaires.

Concernant les équipes évoluant en compétitions de District de ES POINTE HAGUE

- Les rencontres de certaines les équipes de l'ES POINTE HAGUE évoluant dans les compétitions du District sont programmées sur le terrain synthétique Soulage 3.

La commission :

- Constate que les rencontres de certaines équipes de ES POINTE HAGUE évoluant dans les compétitions du District sont programmées sur le terrain synthétique « Soulage 3 ».
- Dit que le classement actuel du terrain « Soulage 3 » ne permet pas l'organisation de rencontres officielles de compétition. Ce terrain étant déclassé, il est interdit de disputer des rencontres de compétition.
- Demande à l'ES POINTE HAGUE de communiquer dans les meilleurs délais, le terrain sur lequel se dérouleront les rencontres de ses équipes engagées dans les compétitions de District.
- Dit qu'à défaut de réponse du club dans les meilleurs délais, les rencontres seront programmées sur le terrain « Maurice Soulage 2 ».

Concernant l'équipe Seniors 1 et Seniors 2 du CA PONTOIS

- Les rencontres des équipes Seniors 1 et Seniors 2 sont programmées avec un horaire le samedi soir à 19 h 30 sur le terrain « Municipal 2 ».

La commission :

- Constate que le terrain « Municipal 2 » est classé « T7 » et que son éclairage est classé « EEntraînement »

- Dit que le classement actuel du terrain « Municipal 2 » en « T7 » ainsi que celui de son éclairage en « EEntraînement » ne permettent pas l'organisation de rencontres de Départemental 1 et Départemental 3.
- Dit que suite à l'entretien avec Mme la Maire et le responsable des sports de Pont-Hébert, également membre du CA PONTOIS, la commission accorde, à titre dérogatoire pour la saison 2026 – 2027, l'autorisation d'organiser les rencontres relevant des compétitions du District sur le terrain « Municipal 2 ».
- Dit que le club devra assurer la sécurité des joueurs et officiels, notamment lors de la traversée de route entre le terrain et les vestiaires.
- Dit que, les rencontres à domicile de l'équipe Seniors 1 seront, dans l'attente de la mise en conformité l'éclairage, programmées sur le terrain « Municipal 2 » le dimanche à 15 h 00.
- Dit que, les rencontres à domicile de l'équipe Seniors 2 seront, dans l'attente de la mise en conformité de l'éclairage, programmées sur le terrain « Municipal 2 » le dimanche à 15 h 00.
- Dit que la commission pourra modifier le terrain et les horaires dès lors que les travaux auront été réalisés et que la Commission des Terrains aura procédé aux vérifications nécessaires.

Modifications Poules Vétérans

Poule B

AGNEAUX FC 1
ES ST SAUVEUR ROND. 1
FC 3 RIVIERES 1
PERIERS S. 1
ES DE L'AY 1

CA PONTOIS 1
ES MARIGNY LOZON MV 1
FC ST-LO MANCHE 1
US RONCEY CERISY 1
VANNE SIENNE MER 1

Poule D

AS JULLOUVILLE SARTILLY 1
CS VILLEDIEU 1
ST HILAIRE VL 1
US GRANVILLAISE 1
PATRIOTE TERREGATTE 1

AS VAL DE SIENNE 1
LA BREHALAISE 1
US AVRANCHES MSM 1
UA ST SEVER 1
EXEMPT

Modifications Poules Séniors féminines à 11

Suite à la création de l'entente entre ES POINT HAGUE et VASTEVILLE ACQUEVILLE en championnat Seniors Féminines à 11. La commission a procédé à la modification de la composition de la poule en conséquence.



Poule A

AS TOURLAVILLE 1
ES MUNEVILLAISE 1
SCU DOUVE DIVETTE 1
S. URVILLE NACQUEVILLE

AS VALOGNES F. 1
ENT. ESPH / VASTEVILLE 1
SM HAYTILLON 1
US COTE DES ILES 1

Modifications Poules Séniors féminines à 8

Poule C

CS VILLEDIEU 1
FC TERRE ET MER 1
ST HILAIRE VL 2
USCO SOURDEVAL 1
UA ST SEVER 1
US STE CROIX ST-LO 1

ES COUTANCAISE 2
LA BREHALAISE 1
US AVRANCHES MSM 2
US ST QUENTIN SUR LE HOMME 1
ENT. CONDE/LES ETANGS 1
AS JULLOUVILLE SARTILLY 1

Modifications Poule F Départemental 4

AS ST OVIN 1
AS SACEY 2
ES TIREPIED 1
USM DONVILLE 2
USCO SOURDEVAL 2
US MORTAINAISE 2

AS JULLOUVILLE SARTILLY 3
US PATRIOTE TERREGATTE BEUVRON 3
ST HILAIRE VL 4
US PONTORSON 2
US ST QUENTIN SUR LE HOMME 3
EXEMPT

Composition poules U13 F

Poule Nord

FC ST-LO MANCHE 1
CONDE SP. 1
AS DE CHERBOURG F. 1

AS TOURLAVILLE 1
FC B2S 1
US COTE DES ILES 1

Poule Sud

ST HILAIRE VL 1
ES ST SAUVEUR ROND. 1
PATRIOTE TERREGATTE 1
US GRANVILLAISE 1

FC AGON COUTAINVILLE 1
ES COUTANCAISE 1
ASC DU TERTRE 1
EXEMPT

Composition poules U15 F



Poule Nord

SCU DOUVE DIVETTE 1
AS TOURLAVILLE 1
FC YVETOT BOCAGE 1

US COTE DES ILES 1
FC B2S 1
EXEMPT

Poule Sud

ES ST SAUVEUR ROND. 1
US DUCEY ISIGNY 1
FC DES ETANGS 1

AS VALOGNES F. 1
AGNEAUX FC 1
EXEMPT

Composition poules U17 F

Poule Nord

AS DE CHERBOURG F. 1
AS VALOGNES F. 1
FC YVETOT BOCAGE 1

FC DIGOSVILLE 1
AS TOURLAVILLE 1
US COTE DES ILES 1

Poule Sud

CS CARENTANAIS 1
AJ ST HILAIRE PV 1
LA BREHALAISE 1
AGNEAUX FC 1

TESSY MOYON SP 1
US AVRANCHES MSM 2
ES ST SAUVEUR ROND. 1
EXEMPT

Composition poules U18

Poule U18 D1

AS TOURLAVILLE 2
ES COUTANCAISE 1
LA BREHALAISE 1
CS CARENTANAIS 1

US SEMILLY ST ANDRE 1
FC EQUEURDREVILLE HAINEVILLE 1
CONDE SP. 1
AS VALOGNES F. 1

Poule A U18 D2

CA PONTOIS 1
US STE CROIX ST-LO 1
SM HAYTILLON 1
FC VAL DE SAIRE 1

US OUEST COTENTIN 1
SCU DOUVE DIVETTE 1
ES ST SAUVEUR ROND. 1
AS QUERQUEVILLAISE F. 1

Poule B U18 D2

CONDES SP. 2
FC DU THAR 1
FC AGON COUTAINVILLE 1

US ST MARTIN ST JEAN 1
US DUCEY ISIGNY 1
FC DES ETANGS 1



ES COUTANCAISE 2

ES GOUVILLE SUR MER 1

Poule A U18 D3

AS VALOGNES F. 2
US LA GLACERIE 1
FC B2S 1

US OUEST COTENTIN 2
FC DIGOSVILLE1
FC EQUEURDREVILLE HAINEVILLE 2

Poule B U18 D3

FC DE L'ELLE 1
ES ISIGNY SUR MER 1
ES DE L'AY 1

ES MARIGNY LOZON MV 1
PERIERS S. 1
EXEMPT

Poule B U18 D3

US PERCY 1
FC DES ETANGS 2
AS BRECEY 1

FC ETRRE T MER 1
TESSY MOYON SP 2
EXEMPT

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'appel du District de Football de la Manche dans le délai de 7 jours à compter de la première publication, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

Le responsable de la commission

Jean LUCAS



Le secrétaire de séance

Denis ROUXELIN



PV MIS EN LIGNE LE 21 AOUT 2026